Suisse : le gouvernement s'aplatit devant Hani Ramadan

19/01/2008 à 11h40

A la suite des déclarations de Hani Ramadan en 2002 dans "Le Monde", où il prenait position en faveur de la lapidation des femmes adultères, le gouvernement genevois avait bondi. Estimant que l'enseignant H. Ramadan (frère de l'autre nuisible Tariq) avait violé son devoir de réserve, les autorités suisses l'avaient sanctionné.

Hani Ramadan avait alors été éloigné de ses élèves, puis renvoyé et enfin licencié. Il continuait néanmoins à percevoir son salaire. Après 5 années de procédure, le Conseil d'Etat a mis fin au contentieux et alloue au barbu une indemnité de départ de 255 000 francs suisses (140.000 euros).

"Nous avons opté pour l'indemnité maximale afin de garantir la paix des ménages", a déclaré le président du gouvernement genevois le 16 janvier 2008. (source)

- ***Résumé :*** *au lieu de sèchement botter le cul des fêlés fanatiques qui empoisonnent notre quotidien, les autorités, partout en Europe, achètent "la paix des ménages" à coup de millions. Et laissent pourrir chaque jour un peu plus la situation.*